

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 21 septembre 2020

LA COVID RECONNUE COMME MALADIE PROFESSIONNELLE POUR LES SOIGNANTS

**Le décret du 14 septembre 2020 reconnaît la COVID comme maladie professionnelle pour les professionnels de santé (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042328917>).
Il s'agit d'une victoire syndicale du SNPHARE, qui avait obtenu, en 24 heures seulement, un revirement total du positionnement du ministère concernant la contamination des soignants.**

Ce dispositif reconnaît bien, et de manière automatique, la présomption, pour un professionnel de santé malade du Sars-Co-V2, d'une origine professionnelle à la contamination. Ce point est essentiel.

La parution de ce décret – l'élaboration du tableau s'étant déroulée sans les syndicats - laisse toutefois songeur sur plusieurs points :

- Seules les formes graves sont prises en compte : le SNPHARE demandait que toute forme de COVID soit intégrée au tableau ;
- Le critère d'entrée est exclusivement respiratoire : exit les anosmies, agueusies et autres séquelles que l'on découvre peu à peu, et dont la chronicité est très invalidante : les professionnels concernés devront alors passer par une « voie complémentaire » dont on peut craindre la lenteur administrative ;
- Le délai de 14 jours pour la prise en charge, contrairement à ce qui nous avait été oralement annoncé, n'est pas étendu pour les contaminations préalables au décret.

Le SNPHARE salue la parution du décret reconnaissant la COVID comme maladie professionnelle, et demande

- Une modification du décret, notamment pour étendre les critères d'entrée dans le tableau de maladie professionnelle aux symptômes non respiratoires de la COVID
- Un document réglementaire permettant de corriger de manière rétro-active les déclarations de COVID non faites ou mal faites (notamment, déclarations en accident du travail), en cas de contamination préalable au décret.

La deuxième vague de COVID est déjà intense dans de nombreux points du territoire, en métropole comme en Outre-Mer.

Les soignants, épuisés par la première vague, déçus du Ségur et toujours contraints dans l'utilisation des moyens de protection, méritent que cette reconnaissance de la contamination soit facilitée pour tous.